

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MAI 2019**

Date de convocation :
21 mai 2019

Date de publication :
21 mai 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 51

Présents : 37

Votants : 49

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mai à 20h30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Frédéric NION, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Jean-Marie JACQUEMIN, André AGUERRE, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Monique CAMAJ, Jacques CANAL, Manuel DA SILVA, Liliane DEDIEU, Laurent DELPECH, Serge DUJARRIER, Jacques-Edouard GREE, Patrick GUICHARD, Brigitte JARROT-THYRODE, Edwige LAGOUGE, Martine LEFORT, Denis MARCHAND, Loïc MASSON, Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ, Nathalie NUTTIN, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Marielle POQUET-HELPER, Gisèle QUENEY, Laurent SIMON, Jean TASSIN, Thi Hong Chau VAN, Claude VERONA, Sinclair VOURIOT, Vincent WEBER, Herve DENIZO (suppléance de Pascal LEROY), Dominique FRANCOISE (suppléance de Roland HARLE)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoirs : Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH, Chantal BRUNEL à Jacques CANAL, Alain CHILEWSKI à Brigitte JARROT-THYRODE, Ghyslaine COURET à Gisèle QUENEY, Christel HUBY à Vincent WEBER, Patrick JAHIER à Jacques AUGUSTIN, Patrick MAILLARD à Patrick GUICHARD, Annick POUILLAIN à Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Christian ROBACHE à Serge DUJARRIER, Amandine ROUJAS à Nathalie NUTTIN, Geneviève SERT à Isabelle MOREAU, Serge SITHISAK à Thi Hong Chau VAN

Suppléance : Pascal LEROY par Herve DENIZO, Roland HARLE par Dominique FRANCOISE

ABSENTS :

Ludovic BOUTILLER, Edouardo CYPEL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Marie JACQUEMIN est désigné pour remplir cette fonction.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Jean-Paul MICHEL interrompt la séance pour les présentations liées au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et au Programme Local de l'Habitat (PLH).

BILAN DE LA CONCERTATION DU SCOT MARNE ET GONDOIRE ET ARRET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SCOT MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme (concertation) ;

Vu les articles L.131-1 et suivants du Code de l'urbanisme (obligations de compatibilité et de prise en compte) ;

Vu les articles L.141-1 et suivants du Code de l'urbanisme (contenu du schéma de cohérence territoriale) ;

Vu les articles L.143-1 et suivants du Code de l'urbanisme (procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale) ;

Vu le débat sur le PADD du 12 novembre 2018 ;

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Vu le dossier d'arrêt annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé du Président retraçant le bilan de la concertation.

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 45 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 3.

Vote(s) contre : **Jacques-Edouard GREE**

Abstention(s) : **Chantal BRUNEL, Jacques CANAL, Marielle POQUET-HELPER**

- ❖ **PREND ACTE** du bilan de la concertation mise en œuvre tout au long de la procédure de révision du SCoT de Marne-et-Gondoire, dont les modalités correspondent à la délibération susvisée ;
- ❖ **APPROUVE** les conclusions du rapport tirant le bilan de cette concertation ;
- ❖ **ARRETE** le projet de SCoT de Marne-et-Gondoire tel qu'il a été présenté aux élus, conformément au document annexé à la présente délibération et aux observations formulées en séance et retranscrites dans le PV ;
- ❖ **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-6-1,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302-1,

Considérant la présentation du diagnostic du PLH effectuée en Bureau communautaire le 15 octobre 2018,

Considérant la présentation des orientations stratégiques effectuée lors du Bureau communautaire le 1^{er} avril 2019,

Considérant la présentation du programme d'actions effectuée en Bureau communautaire le 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 45 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 3.

Vote(s) contre : Jacques-Edouard GREE

Abstention(s) : Chantal BRUNEL, Jacques CANAL, Marielle POQUET-HELPER

- ❖ **ADOpte** le Programme Local de l'Habitat de Marne et Gondoire 2019-2024.

VALIDATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** le zonage des eaux pluviales des communes de Bussy Saint Martin, Bussy Saint Georges, Carnetin, Chalifert, Chanteloup en Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny sur Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Saint Thibault des Vignes, Thorigny sur Marne ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier ;
- ❖ **CHARGE** le Président de notifier ledit zonage aux services préfectoraux et aux communes.

MODIFICATION N°1 DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC « LE PARC DU BEL AIR » SISE A FERRIERES-EN-BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L311-1 et suivants, L321-1, R311-8 et R311-12 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2005/MTETM/ZAC-123 portant sur la création de la Z.A.C. dite « Le Parc du Bel Air » sur la commune de Ferrières-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2006/MTETM/ZAC-044 portant sur la réalisation de la Z.A.C. dite « Le Parc du Bel Air » sur la commune de Ferrières-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/DDT/SUO/001 portant sur la modification n°1 du dossier de création de la Z.A.C. dite « Le Parc du Bel Air » sur la commune de Ferrières-en-Brie

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC « Le Parc du Bel Air » sise à Ferrières-en-Brie.

AVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU DE BUSSY-SAINT-GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles L.153-36 et suivants, et notamment l'article L.153-40

Vu le schéma de cohérence territoriale de Marne Brosse et Gondoire approuvé le 25 février 2013,

Considérant le projet de modification n°3 du PLU de Bussy-Saint-Georges arrêté le 11 février 2019 et reçu à Marne et Gondoire en date du 17 avril 2019,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Considérant qu'en tant que Personne Publique Associée, Marne et Gondoire peut à ce titre émettre un avis sur ce projet de modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **EMET** un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de la commune de Bussy-Saint-Georges.

AVIS RELATIF AU PROJET DE REVISION ARRETE DU PLU DE THORIGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.153-16,

Vu le schéma de cohérence territoriale de Marne Brosse et Gondoire approuvé le 25 février 2013,

Considérant le projet de révision du PLU de Thorigny-sur-Marne arrêté le 12 février 2019 et reçu à Marne et Gondoire en date du 8 mars 2019,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Considérant qu'en tant que Personne Publique Associée, Marne et Gondoire peut à ce titre émettre un avis sur ce projet de révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 47 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 1.

Vote(s) contre : **Gisèle QUENEY**

Abstention(s) : **Jacques-Edouard GREE**

- ❖ **EMET** un avis favorable sur le projet arrêté du PLU de la commune de Thorigny-sur-Marne, prenant en compte l'ensemble des remarques formulées.

AIRE DE GRANDS PASSAGES DE MARNE ET GONDOIRE - MODIFICATION DES TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **MODIFIE** l'annexe n°1 du règlement intérieur de l'aire de grand passage de Marne et Gondoire située sur le territoire de St Thibault des Vignes ;
- ❖ **FIXE** une nouvelle tarification et facturation par tranche de 10 caravanes double essieux et plus à 200 € la semaine.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAMG - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'ajout de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage de Lagny-sur-Marne au règlement intérieur applicable sur les aires d'accueil permanentes des Gens du Voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- ❖ **APPROUVE** la nouvelle tarification pour les droits d'usage des aires d'accueil permanentes des Gens du Voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- ❖ **APPROUVE** le nouveau projet de règlement intérieur, et ses annexes.

TERRAINS FAMILIAUX - TARIFICATION ET REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** le règlement intérieur des terrains familiaux situés sur le territoire de marne et Gondoire
- ❖ **VALIDE** les tarifs :
 - Du loyer mensuel : 120€ par mois par emplacement
 - De l'estimation régularisable des charges à 100€ par mois par emplacement
 - Du tarif de l'électricité 18 cts le kwh

MISE EN OEUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE LA NON-DECENCE DES LOGEMENTS AVEC LA COMMUNE DE DAMPMART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **INSTAURE** l'Autorisation Préalable de Mise en Location prévue par les articles L 635-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH) à compter du 1er juin 2019 sur la commune de Dampmart ;
- ❖ **DÉFINIT** le secteur d'application de ce dispositif conformément au périmètre prioritaire identifié (repris en annexe) ;

MISE EN OEUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE LA NON-DECENCE DES LOGEMENTS AVEC LA COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **INSTAURE** l'Autorisation Préalable de Mise en Location prévue par les articles L 635-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH) à compter du 1^{er} décembre 2019 sur la commune de Ferrières-en-Brie ;
- ❖ **DÉFINIT** le secteur d'application de ce dispositif conformément au périmètre prioritaire identifié (repris en annexe).

MISE EN OEUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE LA NON-DECENCE DES LOGEMENTS AVEC LA COMMUNE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **INSTAURE** l'Autorisation Préalable de Mise en Location prévue par les articles L 635-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH) à compter du 1^{er} décembre 2019 sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes ;
- ❖ **DÉFINIT** le secteur d'application de ce dispositif conformément au périmètre prioritaire identifié (repris en annexe).

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE - CREATION D'UNE FILIERE D'APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE D'ENSEMBLE ET AMENAGEMENTS TARIFAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DIT** que sont rattachés à la formule d'apprentissage du conservatoire intercommunal de musique de Marne et Gondoire : « Formation Orchestrale et chorale » les dispositifs d'apprentissage par la pratique collective « hors les murs » ;
- ❖ **VALIDE** que parmi les dispositifs d'apprentissage par la pratique collective « hors les murs », les principes suivants s'appliquent :
 - Exonération du paiement pour les dispositifs s'inscrivant dans le cadre scolaire.
 - Paiement pour les dispositifs s'inscrivant sur le temps périscolaire.
- ❖ **VALIDE** le prêt gratuit des instruments pour les élèves inscrits et issus des dispositifs d'apprentissage par la pratique collective « hors les murs » ;
- ❖ **DIT** que les présentes dispositions s'appliquent aux dispositifs d'apprentissage par la pratique collective « hors les murs » actuels et futurs.

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) POUR LA MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** le Programme Pluriannuel d'Investissement modifié pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement.
- ❖ **APPROUVE** la Charte Nationale de Qualité des Réseaux d'Assainissement pour la réalisation des travaux prévus dans le cadre du PPI 2018-2021.
- ❖ **DEMANDE** les subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi qu'au Conseil Départemental de Seine et Marne pour la réalisation des travaux sur le domaine public ainsi que pour la mise en conformité des riverains.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'aide s'y afférents ainsi que les conventions de reversement des subventions aux riverains.

MODIFICATION DU PROJET DE CONVENTION DE MANDAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN) RELATIVE A L'INSTRUCTION, LA LIQUIDATION ET LE PAIEMENT DES AIDES POUR LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT EN PARTIES PRIVATIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à faire une demande de conventionnement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides pour la mise en conformité des branchements d'assainissement en partie privative, y compris, le cas échéant, la mise en conformité des branchements des entreprises raccordées au réseau (artisans, restaurateurs...), ainsi que tout document s'y afférent.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE GESTION AVEC TRANSDEV AMV POUR LA PERCEPTION DES PRODUITS RELATIFS AUX VELOSTATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 15 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de gestion avec la société TRANSDEV AMV dans le cadre du marché 2015-02-13 relatif à la gestion des vélostations

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter un deuxième contrat territoire lecture dans le cadre du partenariat avec l'état et le département pour une période de trois ans à l'issue du terme du contrat actuel ;

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention du Contrat Territoire Lecture entre l'État, le Département et la CAMG ainsi que tout document y afférent.

DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERNES A LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 42 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 2.

Vote(s) contre : Manuel DA SILVA, Jacques-Edouard GREE, Loïc MASSON, Marielle POQUET-HELPER, Claude VERONA

Abstention(s) : Laurent DELPECH, Laurent SIMON

- ❖ **PROCEDE** à la désignation de nouveaux membres (noms en gras) au sein des commissions internes à la Communauté d'Agglomération.

1) Commissions internes :

✓ Commission « Transports »

MICHEL Jean-Paul	MARCHAND Denis
MAZINA Nicole	FALOISE Denise
RIET Jean-Yves	CHEVALLIER Sylvia
TAUPIN-GARDIN Patrick	JAHIER Patrick
BLAISON Jean-Charles	JACQUEMIN Jean-Marie
MUNIER Pierrette	DUJARRIER Serge
MERIoT Didier	CAMBLIN Jean-Luc
CAMBIER Christine	LATAIX Pascal
POTTIER Jacques	GUILLEMET Thibaud
TASSIN Jean	GENDRE Geneviève
	Claude MACLE

✓ Commission « Assainissement »

MICHEL Jean-Paul	MARCHAND Denis
PANIGADA Franco	BARAT Jean-Michel
GUICHARD Patrick	MAILLARD Patrick
LEROY Pascal	NEILZ Emilie
SIMON Laurent	JACQUEMIN Jean-Marie
OULES Marcel	DUJARRIER Serge
LAGOUGE Edwige	HARLE Roland
PAUPE Olivier	LATAIX Pascal
DELPECH Laurent	DA SILVA Manuel
DEGREMONT Philippe	DELPORTE Jacques
	Roland LEROY

2) Syndicats externes :

✓ Office de Tourisme de Marne et Gondoire (OTMG)

<i>Statut</i>	<i>Nom</i>
Collège 1	AMALOU Isabelle (Bussy Saint Martin)
Collège 1	BARAT Jean-Michel (Jablins)
Collège 1	MARCHAL Alain (Pomponne)
Collège 1	BOUCHAMA Ali (Chanteloup en Brie)
Collège 1	POTTIER Jacques (Dampmart)

<i>Statut</i>	<i>Nom</i>
Collège 2	TRELLU Jean-Éric
Collège 2	COTTY Céline
Collège 2	DELBARRE Alison
Collège 2	GAZEAU Jean-Paul
Collège 2	MARCHADOUR Cyrille

Collège 1	WELSCH Stéphane (Saint Thibault des Vignes)
Collège 1	CAMAJ Monique (Lagny-sur-Marne)
Collège 1	MARTIN Anthony (Conches sur Gondoire)
Collège 1	CHILEWSKI Alain (Bussy Saint Georges)
Collège 1	FRENOD Jean-Michel (Thorigny sur Marne)
Collège 1	FROMONT Thierry (Lesches)
Collège 1	GASTAUD Michelle (Guermantes)
Collège 1	HENRIOL Yann (Jossigny)
Collège 1	KATIC Natacha (Montévrain)
Collège 1	LE RUDULIER Gildas (Collégien)
Collège 1	DULIN Jean-Marc (Carnetin)
Collège 1	SIMON Laurent (Chalifert)
Collège 1	MOSSER Yves (Gouvernes)
Collège 1	FITTE-REBETE Martine (Ferrières en Brie)
Collège 1	GIRAUD Danielle (Pontcarré)

Collège 2	MONTOYA Frédéric
Collège 2	LACHAUX Pierre-Antoine

✓ **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM)**

<i>Statut</i>	<i>Nom</i>
Titulaire	BOUCHAMA Ali (Chanteloup en Brie)
Titulaire	DELPORTE Jacques (Ferrières en Brie)
Titulaire	DELPECH Laurent (Dampmart)
Titulaire	DUMONT Claude (Collégien)
Titulaire	DUJARRIER Serge (Montévrain)
Titulaire	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Titulaire	HARLE Roland (Pomponne)
Titulaire	PAUPE Olivier (Conches sur Gondoire)
Titulaire	SIMON Laurent (Chalifert)
Titulaire	SERT Geneviève (Lagny sur Marne)
Titulaire	CHAPOTELLE Michael (St Thibault des Vignes)

<i>Statut</i>	<i>Nom</i>
Suppléant	DA SILVA Manuel (Thorigny sur Marne)
Suppléant	DEGREMONT Philippe (Gouvernes)
Suppléant	DUPONT- LEGENDRE Jean-Michel (Dampmart)
Suppléant	GUICHARD Frédérick (Bussy Saint Martin)
Suppléant	JACQUEMIN Jean-Marie (Lesches)
Suppléant	BOUTILLIER Ludovic (Bussy Saint Georges)
Suppléant	MARCHAND Denis (Guermantes)
Suppléant	PERICAUD William (Jablins)
Suppléant	PIFFRET Jean-François (Carnetin)
Suppléant	MAILLARD Patrick (Jossigny)
Suppléant	MICHEL Jean-Paul (Lagny sur Marne)

✓ **Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des RESIDUS MÉNAGERS (SIETREM)**

ROUGERIE Dany (Ferrières en Brie)
ALIBERT-BRIGNONE Catherine (Dampmart)
AUGUSTIN Jacques (Lagny sur Marne)
AUDIBERT Laurence (Pomponne)
PINOTEAU Marc (Collégien)
LANUZA José (Conches sur Gondoire)
BOUCHAMA Ali (Chanteloup en Brie)
BOUTILLIER Ludovic (Bussy Saint Georges)
BUFFETAUD Jean-François (Lesches)
CHABOT JOCELYN (Jablins)

BRUAUX Isabelle (Ferrières en Brie)
LEUX Gérard (Guermantes)
LIARD Jean-Pierre (Jablins)
MEIGNEN Dominique (Montévrain)
NEEL Philippe (Pomponne)
NEILZ Emilie (Lagny sur Marne)
NION Frédéric (Conches sur Gondoire)
NOUGAYROL Marc (Bussy Saint Georges)
OLIVIER Marc (Chalifert)
OULES Marcel (Chanteloup en Brie)

CHOFFARDET Pierre (Dampmart)
COUÏC Gwenaël (Jossigny)
COURPOTIN Jacques (Guermantes)
DA SILVA Manuel (Thorigny sur Marne)
DEGREMONT Philippe (Gouvernes)
DUJARRIER Serge (Montévrain)
DUMONT Laurent (Thorigny sur Marne)
FRANCOISE Dominique (Pomponne)
GALPIN Alain (Bussy Saint Martin)
GIBERT Christine (Lesches)
GUEYE Marie-Paule (St Thibault des Vignes)
GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
HENG Stéphane (Collégien)
HENRIOL Yann (Jossigny)
JARROT-TYRODE Brigitte (Bussy Saint Georges)

Patrick TAUPIN-GARDIN (Carnetin)
PAUPE Olivier (Conches sur Gondoire)
PIFFRET Jean-François (Carnetin)
PLUMARD Christian (St Thibault des Vignes)
POPOTTE Eddie (Chanteloup en Brie)
POTTIER Jacques (Dampmart)
POULLAIN Annick (Lagny sur Marne)
ROBACHE Christian (Montévrain)
SERRANT Jean-Michel (Bussy Saint Martin)
SIMON Laurent (Chalifert)
TASSIN Jean (Gouvernes)
TOAN PHAN Hien (Collégien)
TRAEGER François (Chalifert)
VIARD Annie (Guermantes)
WEGRZYNOWSKI Jean-Claude (St Thibault des Vignes)

Communications du Président

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h26